



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA REGION ALSACE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

S.G.A.R.E. N° 2009/18

en date du 06 FEV. 2009

portant inscription au titre des monuments historiques

de la *Maison*

17 rue Curiale

à

THANN

(Haut-Rhin)

Le Préfet de la Région Alsace

2, place de la République
67082 Strasbourg Cedex
Tél : 03 88 15 57 00
Fax : 03 88 75 60 95
www.culture.gouv.fr/alsace

- VU** le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;
- VU** l'article L. 612-1 du code relatif à l'instruction des autorisations de travaux dans le champ de visibilité des édifices classés ou inscrits et dans les secteurs sauvegardés ;
- VU** le décret du 18 mars 1924 modifié pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;
- VU** le décret n° 2004-142 du 12 février 2004 relatif à la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 39 ;
- VU** le décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ;
- VU** l'arrêté n° 146/08 en date du 29 septembre 2008 portant renouvellement des membres de la C.R.P.S. ;

La Commission Régionale du Patrimoine et des Sites entendue en sa séance du 19 novembre 2008 ;

- VU** les autres pièces produites et jointes au dossier ; extrait du plan cadastral



Direction régionale
des affaires culturelles
Alsace

CONSIDERANT que la conservation de la maison du 17 rue Curiale présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant en raison de sa situation, construite sur la première enceinte fortifiée de Thann datant de 1290,

Sur proposition du Directeur Régional des Affaires Culturelles ;

ARRÊTE

Article 1er : Bénéficie d'une extension de protection au titre des monuments historiques la maison concernant dorénavant *la totalité de l'édifice (façades, toitures, charpente, intérieurs en totalité)*

située 17 rue Curiale à THANN (68800) sur les parcelles n° 113 d'une contenance de 2a et 83ca figurant au cadastre section 09

et appartenant à la Commune de THANN située au 1 place Joffre 68800 Thann par acte du 19 décembre 2005, publié au Livre Foncier de Thann, feuillet 997.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée au Ministère de la Culture et de la Communication, sera publié au Livre Foncier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Article 3 : Il sera notifié par le Préfet de région (Direction Régionale des Affaires Culturelles) au propriétaire, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal. Une notification administrative en sera faite au Préfet du département concerné et au Maire de la commune qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Article 4 : La Secrétaire générale pour les affaires régionales et européennes et le Directeur régional des affaires culturelles d'Alsace sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Alsace.

Fait à Strasbourg, le 06 FEV. 2009

Le Préfet

Pour ampliation conforme
Strasbourg, le 10 FEV. 2009

Simon PIÉCHAUD
Le Conservateur régional des
Monuments Historiques

Jean-Marc REBIÈRE

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
INFORMATISE

Service du Cadastre

Département :
HAUT RHIN
Commune :
THANN

Section : 9
Echelle d'origine : 1/250
Echelle d'édition : 1/250
Date de l'édition : 06/02/2008

Numéro d'ordre du registre de constatation
des droits :
Cachet du service d'origine :
Centre des Impôts foncier de :

CENTRE DES IMPÔTS FONCIER
CADASTRE
Cité Administrative - Bât. C
68085 MULHOUSE CEDEX
Téléphone : 03 89 33 32 14
Réception : du Lundi au Vendredi
de 8h30 à 17h45 et de 18h15 à 19h15
et sur rendez-vous

Extrait certifié conforme au plan cadastral informatisé
à la date :

A Mulhouse
le 22.08.08


N. Muesstel

